

Compte-rendu de réunion

Réunion d'échanges des animateurs de SAGE en Allier – Loire amont



Date:	5 juillet 2011	Heure :	9H30 – 17h
Lieu:	Mairie de Manzat (Puy-de-Dôme)		
Participant(e)s et excusé(e)s :		Cf. annexe	
Diffusion du présent compte-rendu : •		 Présidents des CLE des SAGE en Allier – Loire amont (par courrier) Participant(e)s et excusé(e)s (par courrier électronique) 	
Nom du rédacteur :		Patrick Chegrani	

La DREAL Auvergne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) (délégation de Clermont-Ferrand) ont co-organisé une réunion des animateurs de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en Allier – Loire amont le 5 juillet 2011.

L'objectif était d'échanger sur des travaux en cours par les SAGE et sur les sujets d'actualité. L'ordre du jour était le suivant :

- Zones humides : études en cours sur les SAGE Sioule et Allier aval.
- Gestion quantitative, définition de volumes prélevables : études réalisées sur le SAGE Cher amont et sur le département de l'Allier (par la DREAL Auvergne).
- Sujets d'actualité : loi Grenelle 2 et structure porteuse des SAGE, circulaire du 4 mai 2011 relative la mise en œuvre des SAGE, retours sur la réunion nationale des 6 et 7 juin.
- Visite de terrain : zones humides du bassin de la Sioule.

1. Zones humides

- Études en cours sur les SAGE Sioule et Allier aval : cf. les supports de présentation joints.
- La situation des autres SAGE :

<u>Arroux-Bourbince</u>: La CLE a décidé la réalisation prochaine d'une étude de pré-localisation des zones humides (budget prévisionnel de 60 k€, cahier des charges proche de celui du SAGE Allier aval) et a mis en place une commission thématique dédiée (composée d'élus, d'usagers, de services de l'Etat...).

<u>Alagnon</u>: Un inventaire précis des zones humides a déjà été réalisé sur le bassin de l'Alagnon, et reste à exploiter dans le cadre du SAGE. Une cellule d'assistance technique (CATZH) a par ailleurs été mise en place dans le cadre du contrat territorial.

Cher amont: Une prestation externalisée va être lancée durant l'été 2011.

Dore : Un projet de recherche a pour mission de définir une méthodologie adaptée au territoire (50% de

Compte-rendu de la réunion d'échanges des animateurs de SAGE en Allier – Loire amont (5 juillet 2011) DREAL AUVERGNE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Page: 1 sur 4

forêts, sur lesquelles l'application des outils cartographiques classiques est inopérante). Le premier comité technique s'est tenu le 4 juillet 2011.

<u>Haut-Allier</u>: Une réflexion est en cours sur les zones sans inventaire, dans le département de la Haute-Loire (soit 60% du territoire du SAGE).

<u>Loire amont</u>: La méthodologie a été établie en 2010 dans le cadre d'un stage, et testée sur une commune. Des inventaires sont en cours sur deux communes en 2011. La stratégie du SAGE est d'accompagner les communes dans la réalisation de ces inventaires, par la constitution de jurys communaux.

Questions posées et réponses apportées :

<u>Quelle base de données floristique a été utilisée sur le SAGE Sioule ?</u> Une base de données interne au SAGE Sioule a été créée pour recenser les zones humides où plus de 50% de plantes hygrophiles sont notées.

Le comité de bassin ne risque t-il pas d'émettre des avis défavorables sur les SAGE si les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides ont été établies à partir de méthodologies différentes? Le comité de bassin a confié aux SAGE une mission de connaissance des zones humides à travers le SDAGE Loire-Bretagne. Il sera vigilant sur la compatibilité du SAGE avec le SDAGE, mais n'entrera vraisemblablement pas dans ce niveau de détail. Le risque de remise en cause est a priori faible.

<u>Quels sont les retours sur la mise en place de ZHIEP et de ZSGE ?</u> Il existe à ce jour peu de retours d'expérience concrets (à confirmer néanmoins). Le SAGE Vienne a identifié plusieurs ZHIEP et ZSGE.

<u>Sur les territoires sans SAGE (comme la Loire Bourguignonne), l'AELB pourrait-elle assurer la maîtrise d'ouvrage d'études de pré-localisation des zones humides ?</u> Cette question sera étudiée par les services de l'AELB.

2. Gestion quantitative, définition de volumes prélevables

- Études réalisées sur le SAGE Cher amont et sur le département de l'Allier (par la DREAL Auvergne) : cf. les supports de présentation joints.
- La situation des autres SAGE :

<u>Arroux-Bourbince</u>: La CLE prendra le soin, une fois l'État des Lieux validé, de travailler sur la gestion quantitative (et qualitative) de la ressource en eau pour l'AEP principalement (et les autres usages). Pour le moment, elle avance sur son État des Lieux, sur l'étude Zones Humides et sur sa communication.

<u>Alagnon</u>: Une étude de définition des volumes prélevables va être réalisée (réunion de cadrage le 12 juillet 2011). Les enjeux sont différents des bassins plus à l'aval, mais cette étude est justifiée par le constat de déficits plus sévères sur certains cours d'eau et des prélèvements hors étiage qui peuvent être impactants. Une analyse critique du DOE sur le point nodal du bassin sera aussi effectuée, au regard de la représentativité de la station et des conditions écologiques (*via* des DMB notamment).

<u>Allier aval</u>: Cet enjeu ressort clairement, avec la réalisation d'une étude des volumes prélevables dans les scenarii contrastés (dont la mise en place pratique reste à définir).

<u>Dore</u>: Un secteur est identifié comme déficitaire, avec une problématique industrielle. Le SAGE ne prévoit pas la définition de volumes prélevables, mais va initier une concertation entre les parties prenantes pour aboutir à une proposition de gestion volumétrique.

Compte-rendu de la réunion d'échanges des animateurs de SAGE en Allier – Loire amont (5 juillet 2011) DREAL AUVERGNE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Page: 2 sur 4

Haut-Allier : Cette problématique n'apparaît pas sur le territoire.

<u>Sioule</u> : La Sioule et la Bouble ont été traitées dans l'étude de la DREAL Auvergne sur le département de l'Allier.

3. Sujets d'actualité

➤ Loi Grenelle 2 et structure porteuse des SAGE

Le texte de loi et l'extrait de la circulaire sont rappelés dans le support de présentation joint. Aucune dérogation n'est prévue quant à des conventionnements entre collectivités, ni des petites surfaces qui sont dans le périmètre du SAGE mais pas dans celui de la structure porteuse.

Des réflexions sur la création d'une « Mission Allier » de l'EPL ont été initiées par le SAGE Sioule et le Conseil Régional d'Auvergne (sur le bassin de l'Allier). Elles vont se poursuivre au second semestre 2011, en concertation avec toutes les parties prenantes. Les présidents des CLE et des structures porteuses concernées devraient ainsi être associés. Il convient de noter que pour certains SAGE (notamment Dore et Alagnon), il existe une volonté forte de portage local.

Circulaire du 4 mai 2011 relative la mise en œuvre des SAGE

Les grands principes de cette circulaire ont été évoqués. Le support de présentation détaillé est joint. Cette circulaire souligne l'importance de la qualité de la rédaction des SAGE, sujet sur lequel un échange serait souhaitable ultérieurement.

Retours sur la réunion nationale des 6 et 7 juin

Un rapide bilan de ces deux journées de réunion a été dressé par les participants, notamment sur l'intérêt des présentations.

4. Conclusion : ordre du jour de la prochaine réunion

La prochaine réunion des animateurs de SAGE en Allier – Loire amont pourra avoir lieu en octobrenovembre 2011, selon la date de la réunion des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne. Le format d'une journée pourra être conservé, avec la matinée en réunion et l'après-midi en visite de terrain.

Les sujets suivants pourraient être abordés en réunion (à confirmer par les participants) :

- Rédaction d'un SAGE : les principes de la circulaire du 4 mai 2011, retours d'expérience de SAGE sur des thématiques (Dore et Sioule par ex.).
- Communication (à partir des initiatives du SAGE Loire amont).
- Têtes de bassin versant.
- SAGE et documents d'urbanisme (témoignage hors région par ex.).
- Point d'avancement d'études : inventaires d'obstacles, zones humides...

La visite de terrain pourrait porter sur la continuité écologique, par exemple sur l'évaluation de la franchissabilité des obstacles (entre une évaluation rapide et l'application du protocole de l'ONEMA) et des retours d'expérience d'arasement ou d'aménagement d'ouvrages. Le lieu sera défini le moment venu.

Annexe : Liste des participant(e)s et des excusé(e)s

Liste des participant(e)s

Animateurs de SAGE:

- Alagnon : Céline BOISSON (SIGAL)
- Allier aval : Lucile MAZEAU (EPL)
- Arroux-Bourbince : Steve MULLER (SIEAB)
- Cher amont : Laurent BOISGARD (EPL)
- Dore : Delphine GIRAULT (PNRLF)
- Haut-Allier: Aude LAGALY (SMAT du Haut-Allier)
- Loire amont : Juliette NICAUD (CG 43)
- Sioule : Cécile FOURMARIER-MOLAS, Alexandre MONTEL (SMAD des Combrailles)

DDT:

- 03 : Anne TOUSSIROT42 : Philippe MOJA
- 43 : Jean-Marc REVEILLIEZ
- 63 : Daniel GARMY, Audrey NADALLE

ONEMA: Mylène MALBRUNOT

Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

- Délégation de Clermont-Ferrand : Yannick ERAUD, François PENAUD
- Siège d'Orléans : Lucie SEDANO

DREAL Auvergne : Dominique BARTHELEMY, Patrick CHEGRANI, Élisabeth COURT, Célia LE GALL,

Nathalie NICOLAU

DREAL Centre: Alain SAPPEY

DREAL Midi-Pyrénées : Élisabeth JEAN

DREAL Rhône-Alpes: Julien MESTRALLET

Liste des excusé(e)s

Animateurs de SAGE :

- Dordogne amont : Viviane BATTU (EPIDOR)
- Lignon-du-Velay : Maïna PRIGENT (SICALA)
- Loire en Rhône-Alpes : Murielle ARCOS (CG 42)

DDT:

15 : Corinne MAFRA

Conseil Régional d'Auvergne : Agnès ANDRE

Agence de l'Eau Loire-Bretagne (délégation de Clermont-Ferrand) : Marc BOISSIER, Olivier SIMEON,

Aymeric DUPONT